



Villes et communes mondialisées



Citoyenneté mondiale - Registre des Citoyens du Monde - ASCOP - Congrès des Peuples

[Historique](#) - [la charte](#) - [liste des communes](#) - [Le Conseil](#) - [Actions et suggestions](#)

HISTORIQUE DES MONDIALISATIONS

Les Citoyens du Monde ne se sont pas donné d'autre mission que celle d'inventer des techniques de sensibilisation pour développer une conscience mondiale permettant de créer une opinion publique mondiale capable de promouvoir et d'exiger la mise en place d'INSTITUTIONS MONDIALES pour assurer la survie de l'humanité.

Pour les CITOYENS DU MONDE, la mondialisation est une "technique" comme l'enregistrement, c'est-à-dire un moyen pour accélérer la prise de conscience planétaire des problèmes humains.

Tandis que l'enregistrement est un engagement individuel, la mondialisation peut être considérée comme un engagement collectif.

- | L'engagement individuel se fait à partir de 3 textes :
 - | [le pacte des Citoyens du Monde](#)
 - | [l'appel des 13](#)
 - | [l'appel du Congrès des Peuples](#)
- | La mondialisation d'une collectivité territoriale se fait à partir de "[la Charte de mondialisation](#)"
- | La mondialisation d'une organisation se fait à partir de la "[Charte de Mulhouse](#)" (ASCOP)

Mondialiser une commune, c'est transposer, à l'échelon de la cellule de base de tous les groupements humains, l'acte individuel d'enregistrement de Citoyen du Monde.

Prendre sa carte de Citoyen du Monde, c'est apporter la preuve qu'on a pris conscience de sa part de responsabilité personnelle dans les problèmes actuels, c'est porter témoignage qu'au-dessus de son appartenance à un groupe local, à une collectivité nationale, le Citoyen du Monde a senti, a compris qu'il est membre d'une communauté plus vaste, celle que constitue l'humanité entière, et qu'il a envers elle des devoirs, des obligations comme il en a envers sa commune ou envers sa nation d'origine.

S'enregistrer comme Citoyen du Monde, c'est accepter de participer à la tâche commune à tous les hommes, c'est prendre l'engagement moral de transcender, de reporter à l'échelle planétaire ses obligations de citoyen, c'est se déclarer disponible dans la lutte à entreprendre afin d'assurer la survie de l'humanité menacée, afin de faire triompher l'idéal de justice et de paix auquel aspirent tous les hommes de bonne volonté.

La mondialisation d'une commune, c'est l'acte par lequel la commune, cellule de base de toute organisation nationale, sociale et politique, déclare avoir pris conscience des problèmes qui se posent à la communauté mondiale et s'engage à leur chercher, en accord avec toutes les communes du monde, une solution juste et équitable pour tous.

Par cet acte, encore symbolique, la population, soit directement, soit par un vote de son Conseil Municipal, reconnaît qu'elle se rend compte des grands périls qui nous menacent et des réalités qui nous cernent et qu'elle est prête à assumer pour la part qui lui incombe, ses responsabilités dans l'organisation d'un monde cohérent d'où l'angoisse et la misère seraient bannies.

- | Péril : La menace de destruction totale que fait peser sur l'humanité un conflit atomique.
- | Péril : la destruction irraisonnée des grandes richesses naturelles.
- | Péril : la pollution, sous toutes ses formes.
- | Réalité : L'interdépendance, non seulement politique, mais technique, économique, morale de tous les peuples.
- | Réalité : La totale interdépendance de tous les humains face aux problèmes de la paix et de la guerre, de la malnutrition, de la répartition des matières premières.
- | Réalité enfin de la nécessité d'une organisation supranationale, seule capable de proposer et d'imposer au besoin, des solutions équitables à tous les problèmes qui se posent et que les gouvernements nationaux ne sont pas capables de résoudre.

En un mot, par la décision de mondialisation, la commune affirme sa volonté, par delà ses préoccupations locales, de collaborer à l'élaboration de la société de demain, de prendre part à la construction d'un monde meilleur d'où disparaîtraient la peur, la misère et la faim.

Comment est née cette idée de mondialisations, comment s'est-elle développée ?

CAHORS

C'est le "Centre de Recherches et d'Expression Mondialiste", animé par Sarrazac, qui eut l'idée de cette technique nouvelle.

Constatant la vague d'enthousiasme soulevée par le geste de Garry Davis plantant sa tente sur le territoire de l'ONU au palais de Chaillot, en présence des réactions très favorables provoquées par cette prise de position, devant le succès du meeting au Vélodrome d'hiver, le Centre de Recherches mit au point, avec des camarades de Cahors dont le Docteur Sauvé, le texte de la Charte de Mondialisation qui allait être proposée à l'acceptation du Conseil Municipal de Cahors le 3 juillet 1949.

Le 20 juillet, le Conseil, nouvellement élu, adoptait la Charte par 20 voix et 7 abstentions.

Dès le lendemain, un groupe de travail commençait une consultation populaire. 70 % du corps électoral fut touché, 59% des électeurs inscrits votaient oui, 11 % s'abstenaient.

Le 30 septembre, le Conseil Général du Lot adoptait un motion favorable et "invitait les municipalités du Lot à examiner l'extension du geste de Cahors au département tout entier".

Le 15 février 1950, 239 communes du Lot avaient voté le texte de la Charte. A Figeac, où les dissensions politiques étaient particulièrement vives, un vote de la population fut organisé. 82 % des électeurs inscrits répondirent oui.

Les 24 et 25 juin 1950, des cérémonies consacrant la mondialisation du Lot furent organisées à Cahors.

Tous ceux qui eurent le joie d'assister à ces manifestations en conservent un souvenir inoubliable. La cérémonie au pont Valentré atteignit une ferveur et un enthousiasme indescriptibles. Les 5000 habitants étaient dans la rue.

AUTRES DEPARTEMENTS

Parallèlement des tests semblables intervenaient dans la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne. Revel, patrie de Vincent Auriol, alors président de la République, se mondialisait le 10 février 1950 et son maire, à cette occasion, était reçu à l'Elysée.

Au printemps 1950, 10 Conseils Généraux, d'une zone allant des Landes à l'Hérault, représentant 3.400.000 habitants, votaient des résolutions favorables à la Charte.

Dans diverses régions de France, au cours de l'année 1950, de nombreuses communes suivaient l'exemple de Cahors.

16 municipalités dans l'Aude, 24 en Haute-Garonne, 13 dans le Tarn-et-Garonne, 13 dans le Pas-de-Calais, l'île de Sein, 2 communes de la Meuse se déclaraient territoire mondial. En 1951 et 1952 d'autres encore venaient s'ajouter à la liste ; en Isère en particulier, Marius POIZAT, maire de Moustieroux-Milieu, profitant du renouvellement du Conseil Municipal, organisait une consultation électorale parallèle et obtenait sur le vote de la Charte une majorité plus substantielle que celle recueillie sur sa liste.

Dans la Drôme, par consultation individuelle de chaque électeur, nous obtenions la mondialisation de Bourdeaux, chef-lieu de canton et de deux communes avoisinantes ; ces référendums ont été confirmés par le vote du Conseil Municipal

Hors de nos frontières, les mêmes résultats encourageants étaient obtenus. En Allemagne Koeningswinter et Oberwinter, Brande au Danemark se mondialisaient. En Belgique, grâce à Maurice Lejeune, Chassepierre et Florenville puis Mont-sur-Marchienne et Grand-Manil en Italie Rocca Sinibalda, partout où l'expérience était tentée, les résultats étaient semblables.

En Inde, le syndicat paysan de Kisan Panchayat, les deux plus grandes universités, Lucknow et Allahabad adoptaient le texte de la Charte.

Le Japon, encore traumatisé par les horreurs d'Hiroshima et de Nagasaki commençait à son tour à s'intéresser à cette action avec la mondialisation de la cité d'Ayabe, et grâce en particulier à l'association Oomoto, de nombreuses villes, puis des préfectures entières se joignaient au mouvement.

GARD

Puis, dans le département du Gard, l'action fut poussée encore plus en profondeur par Renée et Roger Volpelière.

Le 11 décembre 1950, le Conseil Général avait voté la motion suivante :

"Mis au courant des initiatives de mondialisation des communes et villes françaises entreprises dans divers départements par l'adoption de la Charte de mondialisation,

Après avoir reconnu la haute portée de cette Charte, appelant individuellement et librement les habitants des communes de France à affirmer leur volonté de paix en liant cette volonté à celle de tous les peuples du monde,

Considérant que la paix et le souhait sacré de tous les Français, qu'elle est un bien commun à l'humanité tout entière et qu'ainsi sa sa défense n'appartient pas seulement à tel ou tel parti ou mouvement, mais qu'elle doit s'organiser unanimement par des voies et moyens démocratiques sur des propositions constructives.

Considérant que cette formule de consultation individuelle populaire en dehors des partis n'atteint aucun d'eux et qu'ainsi au lieu de diviser les hommes, elle les unit fraternellement.

Le Conseil Général du Gard enregistre avec satisfaction l'initiative et l'adhésion de plusieurs communes du départements français à la Charte de mondialisation qui rend possible cette unanimité populaire,

Engage les communes du département du Gard à étudier attentivement la Charte de mondialisation qui va leur être soumise par le Conseil français provisoire des communes et villes mondialisées et les invite à y souscrire, afin que leur geste prouve au monde la volonté unanime de paix du peuple de France, sans considération de parti, de croyance ou d'idéologie."

Aidés du pasteur Monteil et de M.Soubeyran, forts de cet appui du Conseil Général, Renée et Roger Volpelière commençaient, pendant tous leurs loisirs, une campagne intensive. Visite aux Maires, aux Conseillers municipaux, à toutes les personnalités de la commune, réunions d'information, articles de presse.

Le 1er juillet 1951, une réunion à Nozières permettait d'analyser les premiers résultats. 91 communes mondialisées en 6 mois. Le Conseil Français des Communes et Villes mondialisées était créé, dont M. Paganelli, Inspecteur Général honoraire, Préfet du Gard honoraire, prenait la présidence ; M. Amphoux bien connu dans les milieux agricoles et viticoles, en assumant le secrétariat général.

Le nombre des communes mondialisées dans le département croissait rapidement : Uzes, Le vigan, Alès, puis Nîmes, se joignaient à ce grand élan et lors des fêtes de mondialisation de Nîmes, les 18 et 19 octobre 1958, 260 communes sur 355 avaient adopté la Charte, 31 avaient voté des subventions annuelles de 1.000 à 15.000 A.F., le Conseil Général, à partir de 1955, versait une subvention de 25.000 A.F. puis votait un crédit exceptionnel de 500.000 A.F. pour le colloque international du Pont du Gard, auquel assistaient, entre autres personnalités, Lord Attlee, ancien Premier ministre anglais, et Lord Boyd Orr, Prix Nobel de la Paix. La ville de Nîmes votait une participation de 1.000.000 A.F. pour les fêtes de mondialisation. Des cérémonies d'inauguration du disque arc-en-ciel étaient organisées dans de nombreuses localités chaque fois devant un public toujours aussi nombreux et dans un enthousiasme fervent.

Enfin, d'émouvantes manifestations se déroulèrent à Vallon-Pont-D'arc le 14 mai 1956, en présence des principales personnalités du Département, sous la présidence du Maire, M. Ageron. L'inauguration de la stèle de mondialisation donna lieu à une cérémonie inoubliable, devant une foule vibrante qui proclamait par sa présence son espoir en une organisation plus harmonieuse de notre planète.

Vallon-Pont-d'Arc sera la première commune qui donnera l'impulsion pour voter au Congrès des Peuples, grâce à la réunion du 12 juillet 1970. Elle entraînera dans ce vote transnational Orval, mondialisée en 1969 par Henri Cainaud, et Chassepierre, qui participera à la 2ème élection au Congrès des Peuples.

NIMES

TEXTE DE L'INSCRIPTION PLACEE SUR LA STELE DE MONDIALISATION

Cette commune est territoire français et s'est reconnue territoire mondial :

La collectivité, mondiale, faite de villages et de villes, doit être protégée contre la menace atomique, les reculs de civilisation de la guerre froide, et les dévastations de la guerre. Elle doit organiser les coopérations minima indispensables à son développement au bénéfice de tous les hommes.

Seuls les Contrôles Mondiaux, des Lois, des Institutions et une Haute Autorité Mondiale garantiront à tous, des coopérations et des protections minima de mondialité.

En se mondialisant, cette commune entre au Service du Bien Public Mondial. Elle appelle au devoir de protection de chaque commune par toutes, à la prise en charge des Intérêts Supérieurs de la Collectivité Mondiale.

Parcelle de cette collectivité, elle s'engage à contribuer à sa protection et à son développement. Elle participera à fonder par le vote, le service et le respect de ses lois, la première civilisation de cohabitation mondiale.

Une telle entreprise de défense de la patrie de l'homme requiert, plus que la guerre, élévation et sacrifice.

LES MONDIALISATIONS HORS D'EUROPE

La technique des mondialisations, expérimentée en Europe dès 1949 (particulièrement en France, mais aussi en Belgique, en Grande-Bretagne, Italie, Allemagne, etc.) se retrouve peu après, sous l'influence du Mouvement Universel pour une Fédération Mondiale, dans les continents américain et asiatique.

En Asie, après quelques expériences en Inde, le mouvement trouve un terrain particulièrement favorable au Japon, durement touché matériellement et surtout psychologiquement par la guerre et l'"expérience" atomique.

En Amérique, le mouvement se développe essentiellement au Canada, sous l'impulsion de responsables du MUFM particulièrement dynamiques, le couple A. et H. Newcombe.

Nous dirons successivement quelques mots de la situation dans ces deux pays.

MONDIALISATIONS A LA MODE JAPONAISE

C'est en 1950, peu avant que n'éclate la guerre de Corée, que se déclare mondialisée la cité de Ayabe, qui vient de se former par la fusion de plusieurs villes et villages juxtaposés jusque-là.

La résolution du Conseil Municipal fait référence à l'article 9 de la Constitution du Japon qui comporte le renoncement de celui-ci à la guerre. La déclaration suivante est adoptée : "La Ville de Ayabe se déclare en complet accord avec l'objectif d'une fédération mondiale à créer, sur la base du maintien de la paix mondiale comme prévu par la Constitution japonaise, et affirme qu'aucun effort ne doit être épargné en vue d'établir une paix permanente sur la terre en coopération avec le reste du monde."

Quelques autres villes et villages du Japon se déclarent mondialisés, entre 1950 et 1956, dont Hiroshima en 1954. Mais le mouvement prend vraiment de l'ampleur à partir de 1956 (entrée de Japon aux Nations Unies) et surtout 1957 (mondialisation votée par l'Assemblée Provinciale de Okayama, province de plus de 2 millions d'habitants. La "déclaration" finalement adoptée ne comporte cependant pas strictement le mot "mondialisation" : l'Assemblée déclare "être en faveur de la création d'un gouvernement fédéral mondial par le renforcement des Nations Unies".

A ce jour (1970) près de la moitié des provinces du Japon ont adopté des déclarations de mondialisation. En 1966, un Conseil Mondial pour la Mondialisation a été créé par le M.U.F.M. et son siège se trouve au Japon à Hiroshima.

MONDIALISATIONS A LA MODE CANADIENNE

D'après Alan et Hanna Newcombe, une résolution votée par un Conseil Municipal (ou une autre autorité locale) risque d'être oubliée si aucune autre action ne rappelle aux citoyens sa valeur permanente. Dans cette optique, ils ont proposé en 1966 que chaque vote soit accompagné de trois autres décisions :

1. Faire flotter sur l'Hôtel de Ville, le drapeau des Nations Unies, à côté du drapeau national,
2. organiser chaque année une collecte en vue de verser au compte spécial des Nations Unies une somme égale à 0,01 % des impôts de la collectivité locale,
3. Organiser un jumelage avec une communauté mondialisée d'un autre pays.

Les arguments qu'ils donnent en faveur de cette mondialisation "nouvelle manière" sont les suivants :

1. Drapeau : malgré tous leurs défauts, les Nations Unies possèdent le seul drapeau reconnu dans le monde comme étant celui d'une organisation mondiale. Chaque jour, il rappelle aux citoyens qu'il existe un monde au-delà des confins locaux
2. Collecte : tout le monde ne peut lire Clark & Sohn ou discuter avec un membre du Foreign Office, mais chacun, même un enfant de 13 ans, peut vendre des "timbres pour la paix" en donnant les explications nécessaires, on peut donc acheter ces timbres en écoutant ces explications.
3. Jumelage : c'est une opération populaire. Presque tout le monde peut se trouver concerné par une activité en découlant : échanges de dessins d'enfants, de photos, de films d'amateurs, correspondance, échange de jeunes, etc. Les différences locales s'estompent. La presse locale parle de ces activités, ce qui constitue une bonne propagande.
4. Une réaction en chaîne favorable est ainsi amorcée.

A ce jour (1970), huit gouvernements locaux, représentant plus de deux millions de Canadiens, ont voté la mondialisation assortie des décisions ci-dessus. En particulier, Ottawa et Toronto ont été mondialisées. Le programme a le soutien du Premier Ministre P. Trudeau.

CONCLUSION

Quelle que soit la technique de mondialisation employée, il est urgent que toutes les villes du monde qui se sont déclarées mondialisées, se rassemblent dans un Conseil International de mondialisation afin d'accélérer le processus de mondialisations à travers la planète et de se saisir d'événements mondiaux pour faire prévaloir à chaque fois la nécessité de la mise en place d'Institutions Mondiales, seule solution aux conflits et aux problèmes économiques de l'humanité.

Le Conseil International de mondialisation pourrait par exemple :

- 1. exiger que des lieux stratégiques ou indispensables à la survie de l'humanité passent sous le contrôle et la gestion d'organismes supranationaux, tels : le canal de Suez, la forêt brésilienne, Jérusalem, le canal de Panama, le Sahara, les océans... ;
- 1. faire participer les communes aux élections transnationales pour le Congrès des Peuples.

Texte de la brochure 13 des Citoyens du Monde, reprise dans le tome 1 de la [SOMME MONDIALISTE](#).

La seule façon d'en sortir est de mettre la loi mondiale au-dessus des gouvernements, donc de faire cette loi, donc de disposer d'un parlement, donc de constituer ce parlement au moyen d'élections mondiales auxquelles participeront tous les peuples.